

Stratégie de communication

(Fonds de soutien à la recherche - RSF 2024-2025)

Au mois de mai, une nouvelle concernant la subvention accordée par le *Fonds de soutien à la recherche* pour l'année courante et référant aux *Exigences en matière de responsabilisation et de mention publique du soutien obtenu* est affichée sur le site Web.

Le rapport annuel de la répartition de la subvention est également diffusé sur le site Web suivant les échéances du *Fonds de soutien à la recherche*.

Par ailleurs, lors de l'annonce de subventions de fonctionnement des Trois organismes fédéraux, un communiqué de presse mentionnant le soutien du Gouvernement fédéral aux frais indirects de la recherche est émis et prévoit un lien vers la page Web.

De même, lors de l'ouverture des comptes aux nouveaux titulaires de subventions, le pourcentage de frais indirects générés par le *Fonds de soutien à la recherche* leur est indiqué.